

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI  
À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN**

**ORGANISATION ET GESTION DE LA PME**

**Coefficient : 7  
Durée : 4 heures**

**MATÉRIEL(S) AUTORISÉ(S) :**

Calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans dispositif de communication externe (Circulaire N°66 186 du 16/11/1999)

**Aucun document autorisé**

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 18 pages numérotées de 1 à 18  
dont 2 à rendre avec la copie (Annexes A et B).

**AVERTISSEMENT** : Dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse spécialisés ou non, sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

Cette étude part de données réelles qui ont été aménagées pour assurer la cohérence du contexte avec les travaux.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION PME PMI		SESSION 2013
Organisation et Gestion de la PME	13-APE5ORG-P	



## COMPOSITION DU CAS

### Présentation du cas

- Dossier 1 : Formation fleuriste (barème indicatif : 48 points)  
Dossier 2 : Projet de déplacement (barème indicatif : 48 points)  
Dossier 3 : Investissements (barème indicatif : 44 points)

### Annexes

- Dossier 1 : Formation fleuriste

Annexe 1	Mémo de Marjolaine LAFFETEUR	page 8
Annexe 2	Contributions de l'employeur à la formation des salariés	page 8
Annexe 3	Définition de la masse salariale	page 8
Annexe 4	Éléments de calcul de la paie	page 9
Annexe 5	Récapitulatif des éléments de paie 2012 – Jardins d'Alsace	page 10
Annexe 6	Extrait du catalogue 2013 des formations FAFSEA	page 11

- Dossier 2 : Projet de déplacement

Annexe 7	Message vocal de Marjolaine LAFFETEUR	page 11
Annexe 8	Extrait du site internet de NETZ	page 12
Annexe 9	Courriel de NETZ	page 12
Annexe 10	Informations pratiques (Paris et transferts)	page 13
Annexe 11	Horaires SNCF	page 14
Annexe 12	Hôtels parisiens	page 15
Annexe 13	Horaires d'avion	page 15

- Dossier 3 : Investissements

Annexe 14	Notes prises pendant l'entretien avec Marjolaine LAFFETEUR	page 16
-----------	--	---------

### Annexes à rendre

Annexe A : Détermination des contributions obligatoires (à rendre avec la copie)	page 17
Annexe B : Extrait de l'agenda de Marjolaine LAFFETEUR (à rendre avec la copie)	page 18

## Présentation de l'entreprise

Dénomination	<b>LES JARDINS D'ALSACE</b>
Adresse	31 rue du Pourtalès 67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
Téléphone	03.88.93.29.32
Télécopie	03.88.93.29.45
Courriel	les-jardins-dalsace@laposte.net
Site Internet	www.les-jardins-dalsace.com
Gérante	Marjolaine LAFFETEUR
Statut juridique	SARL
Capital social	9 147 €
Date de création	1999
Effectif	8 salariés
Chiffre d'affaires 2012	845 595 €

Basée à la Robertsau, un quartier traditionnellement maraîcher de Strasbourg, l'entreprise « LES JARDINS D'ALSACE » est une société indépendante dirigée par Marjolaine LAFFETEUR. Son activité principale est le jardinage. Cette PME emploie actuellement 6 personnes à temps plein – un pépiniériste, une fleuriste, trois employés polyvalents, un maraîcher – et 2 vendeuses à temps partiel. En haute saison (avril-mai et novembre-décembre), l'effectif est augmenté de trois personnes en contrat à durée déterminée (un chauffeur-livreur et deux vendeurs). Au départ, la gestion administrative, commerciale et comptable était assurée par la gérante, non salariée, Marjolaine LAFFETEUR.

Fille de maraîcher, Marjolaine LAFFETEUR, après une expérience professionnelle de comptable dans l'industrie, a décidé de diriger sa propre entreprise. Au moment du départ à la retraite de son père, elle a repris l'entreprise familiale. L'établissement, ouvert 6 jours sur 7, comprend une surface de vente sous forme d'une serre modernisée de 200 m<sup>2</sup>, une serre de stockage non accessible à la clientèle de 250 m<sup>2</sup>, un espace extérieur « pépinière et jeunes plants ». En haute saison, un local d'une surface de 120 m<sup>2</sup>, est également utilisé pour exposer la marchandise.

Depuis son origine, la jardinerie est plus particulièrement spécialisée dans la vente de jeunes plants légumiers ou horticoles. Son principal fournisseur n'est autre que Marcel LEGRIS, maraîcher horticulteur implanté non loin de Strasbourg et cousin de la gérante.

Les ventes les plus importantes ont lieu en mai et portent sur les géraniums. Il existe une grande tradition de fleurissement des maisons en Alsace. Depuis 2005, la production de géraniums fournie exclusivement par les établissements LEGRIS, est labellisée « GÉRANIUMS D'ALSACE », gage d'origine et de qualité des plants proposés. Ceci répond au souci permanent de Marjolaine LAFFETEUR de proposer à la vente des produits haut de gamme.

L'activité connaît un second pic important en fin d'année à l'occasion du fleurissement des tombes à la Toussaint et des ventes de poinsettias et cyclamens pour Noël.

Marjolaine LAFFETEUR s'approvisionne également auprès de grainetiers, de grossistes horticulteurs pour les plantes exotiques, de pépiniéristes, en Alsace et dans les pays limitrophes (Allemagne, Benelux). Elle privilégie, dans la mesure du possible, la proximité et sollicite régulièrement les producteurs locaux. Pour compléter sa gamme et répondre aux tendances du marché, elle a également développé un rayon d'objets décoratifs saisonniers (lampes, bougies, pots, figurines, peluches...).

L'activité de l'entreprise se décompose comme suit :

- Plantes vertes : 25 %
- Pépinières : 20 %
- Jeunes plants : 40 %
- Articles divers : 15 %

La clientèle de la jardinerie est essentiellement constituée de particuliers, mais aussi de commerçants et restaurateurs strasbourgeois, attachés aux traditions alsaciennes de décoration des maisons et immeubles. Certaines grandes entreprises confient également ce fleurissement à la jardinerie. Enfin, l'établissement étant situé à proximité d'un cimetière, diverses entreprises de pompes funèbres font régulièrement appel aux services de la société « LES JARDINS D'ALSACE » pour le fleurissement des tombes.

Aujourd'hui, Marjolaine LAFFETEUR a choisi de développer une nouvelle activité en profitant d'une opportunité. En effet, l'an dernier, un fleuriste réputé, installé dans le même quartier que la jardinerie, a pris sa retraite et, faute de repreneur, son commerce est fermé. Depuis, plusieurs clients, tant professionnels que particuliers, ont suggéré à Marjolaine LAFFETEUR de proposer également des fleurs coupées et compositions de fleurs fraîches. Avant de s'engager, cette dernière a confié une étude de marché approfondie à un groupe d'étudiants. Les conclusions de celle-ci étant tout à fait favorables, la gérante de l'entreprise « LES JARDINS D'ALSACE » décide de développer un rayon fleurs fraîches au sein de la jardinerie. Cela demande un réaménagement de l'espace de vente ainsi que la mise en place de diverses actions en direction du personnel et de la clientèle pour pouvoir démarrer la vente dès début juillet 2013.

En tant qu'assistant(e) de gestion, vous avez été embauché(e) afin de prendre en charge une partie des travaux jusque-là assurés par Marjolaine LAFFETEUR, et de la seconder dans ses démarches. Vous êtes chargé(e) de traiter différents dossiers

**Dossier 1 : Formation fleuriste**

**Dossier 2 : Projet de déplacement**

**Dossier 3 : Investissements**

### **Recommandations importantes**

**Chaque dossier peut être traité d'une manière indépendante. Cependant, le candidat ne doit pas négliger l'ordre dans lequel les dossiers sont présentés. Le respect de cet ordre permet de mieux s'imprégner du sujet. Le candidat devra en outre faire preuve de discernement afin de repérer dans les documents annexés l'essentiel de l'accessoire.**

Enfin, il est rappelé au candidat qu'il ne doit en aucun cas faire figurer ou apparaître son nom dans la copie.

***Les différentes tâches qui sont confiées au candidat ou à la candidate apparaissent en caractères gras et en italique dans chaque dossier, dans la forme ici retenue pour ce paragraphe.***

**DOSSIER 1**  
**FORMATION FLEURISTE**  
**(ANNEXES 1 à 6 - ANNEXE A à rendre avec la copie)**

La nouvelle activité « fleurs fraîches » va demander, pour maintenir une prestation de qualité, un savoir-faire que l'entreprise ne maîtrise pas à l'heure actuelle. Parmi les salariés, Élisabeth MAURER a un CAP de fleuriste, mais elle n'a pas pratiqué la composition florale depuis plusieurs années et ne se sent pas capable d'assumer cette prestation sans remise à niveau. Par ailleurs, il serait intéressant d'initier également une deuxième personne avant d'envisager pour elle une formation plus approfondie courant 2014. Marjolaine LAFETTEUR vous transmet un mémo précisant ses consignes.

***Vous êtes chargé(e) de :***

- 1.1. Vérifier la compatibilité du budget de formation prévu avec les obligations de l'entreprise en termes de contributions obligatoires à la formation continue des salariés.***
- 1.2. Rédiger une proposition argumentée de choix de formation pour la nouvelle activité « fleurs fraîches ».***

**DOSSIER 2**  
**PROJET DE DÉPLACEMENT**  
**(ANNEXES 7 à 13 – ANNEXE B à rendre avec la copie)**

Marjolaine LAFFETEUR a procédé à une recherche de fournisseurs susceptibles de l'approvisionner en fleurs fraîches. L'un d'eux semble pouvoir convenir à ses attentes. Il s'agit des Établissements Netz, une entreprise néerlandaise qui propose aux artisans fleuristes indépendants un large approvisionnement de fleurs, en petites quantités, à prix concurrentiels, de qualité suivie. Les fleurs proviennent directement de producteurs hollandais et sont livrées en magasin sous 24 heures ; le système de commande électronique mis en place par le fournisseur séduit particulièrement Marjolaine LAFFETEUR.

Le responsable régional des Établissements Netz a adressé à Marjolaine LAFFETEUR une brochure de présentation de son entreprise. Il lui a vivement recommandé la participation au « NetzDay » et lui a proposé également de se rendre en Hollande afin de visiter le siège et les installations de son entreprise. Elle décide de donner suite à cette proposition pour elle et Élisabeth MAURER, la fleuriste.

***Vous êtes chargé(e) de :***

- 2.1. Compléter l'agenda de la gérante en y reportant les informations indispensables au bon déroulement de son déplacement.***
- 2.2. Confirmer aux Établissements Netz la venue de Mesdames LAFFETEUR et MAURER à Naaldwijk.***

**DOSSIER 3**  
**INVESTISSEMENTS**  
**(ANNEXE 14)**

Jusqu'ici, l'activité de la jardinerie ne nécessitait pas d'installations de conservation des végétaux, hormis les serres et l'espace de vente. Le stockage, dans des conditions optimales, de fleurs fraîches requiert une température constante de 8 à 10 degrés. L'aménagement d'une petite partie de l'espace de vente a été décidé, cela se traduit par la réalisation d'un local (un abri en bois de 20 m<sup>2</sup> environ) pourvu d'une installation spécifique de climatisation. Plusieurs devis ont été demandés et deux entreprises spécialisées ont été retenues ; l'une fournira l'abri pour un montant de 7 660 € HT et l'autre équipera celui-ci de l'installation de réfrigération nécessaire pour un montant de 3 340 € HT. L'ensemble sera opérationnel dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et financé par un apport en capital par un des associés.

Pour pérenniser l'activité, l'entreprise devra procéder à des livraisons à domicile. Celles-ci se feront dans un premier temps grâce à la camionnette de l'entreprise. Cette dernière n'est pas très adaptée à une circulation citadine. Marjolaine LAFFETEUR envisage donc, d'ici 2 ans, une seconde tranche d'investissement lié à la nouvelle activité, à savoir l'achat d'un véhicule de livraison plus adapté. Pour cela, elle devra recourir à un emprunt bancaire. Celui-ci ne sera accordé par le banquier que lorsque les investissements de la première tranche dégageront des flux de trésorerie évoluant positivement.

Lors d'un entretien, Marjolaine LAFFETEUR vous donne divers éléments relatifs au développement de la nouvelle activité « fleurs fraîches ».

***Vous êtes chargé(e) de :***

- 3.1. Réaliser l'étude prévisionnelle détaillée de la mise en œuvre de la nouvelle activité.***
- 3.2 Communiquer à Marjolaine LAFFETEUR vos conclusions quant à la possibilité d'un financement bancaire de son projet d'acquisition du nouveau véhicule, d'ici deux ans.***

J'envisage de former Élisabeth MAURER et peut-être Jeanine MARCEL pour notre nouvelle activité. Je pense y consacrer environ 900 €. J'aimerais savoir si ce budget est compatible avec nos obligations en termes de contributions obligatoires à la formation continue des salariés. Faites le nécessaire et proposez-moi une solution. Consultez le catalogue du FAFSEA, on a l'habitude de travailler avec ce centre de formation. Merci.

### Formation : les contributions de l'employeur

Toute entreprise, quelle que soit sa taille, doit participer au financement de la formation professionnelle des salariés (dans le cadre de l'alternance, du plan de formation, des contrats et périodes de professionnalisation, du droit individuel à la formation et du congé individuel de formation). Pour ce faire, elle doit verser une contribution à l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) dont elle dépend :

- assise sur la masse salariale annuelle brute soumise à cotisations de sécurité sociale (montant indiqué sur la Déclaration annuelle des données sociales DADS),
- dont le taux varie selon l'effectif de l'entreprise : moins de 10 salariés, de 10 à moins de 20 salariés ou 20 salariés et plus...

#### Quelle est la contribution des entreprises de moins de 10 salariés ?

	FORMATION CDI	CIF CDD
Taux de contribution	<b>0,55 %</b>	<b>1 %</b>
Assiette (année N-1)	Masse salariale annuelle brute (MSAB) de l'année précédente	Salaires versés aux salariés employés en CDD
Organisme collecteur	FAFSEA (OPCA et OPACIF) (Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et des entreprises Agricoles)	

Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

### Masse salariale

La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

Les salaires et traitements en nature, comme les cotisations patronales, ne sont pas compris dans la rémunération brute des salariés. En revanche, les cotisations salariales le sont.

Source : <http://www.insee.fr>



Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)				
Année	Smic horaire brut en euros	Smic mensuel brut en euros pour 151,67h de travail	Date de parution au JO	Date d'application
2011	9,19	1 393,82	30/11/2011	01/12/2011
2012	9,22	1 398,37	23/12/2011	01/01/2012
2012	9,40	1 425,67	29/06/2012	01/07/2012
2013	9,43	1430,22	21/12/2012	01/01/2013

Source : <http://www.insee.fr>

## MAJORATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

(Extrait du Code du Travail)

**Article L3121-22** Version en vigueur au 8 juin 2010, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008

Les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire fixée par l'article L. 3121-10, ou de la durée considérée comme équivalente, donnent lieu à une majoration de salaire de 25 % pour chacune des huit premières heures supplémentaires. Les heures suivantes donnent lieu à une majoration de 50 %.

Source : <http://droit-finances.commentcamarche.net/legifrance/61-code-du-travail/181944/article-l3121-22>

## RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EN CDD

### Qu'entend-on par rémunération ?

La rémunération comprend le salaire ou traitement de base et tous les autres avantages et accessoires payés directement ou indirectement en espèces ou en nature.

### Qu'est-ce que l'indemnité compensatrice de congés payés ?

Elle est due quelle que soit la durée du contrat, dès lors que les congés n'ont pu être pris avant la fin du contrat. Versée au terme du contrat, l'indemnité compensatrice est au moins égale à 10 % de la rémunération brute perçue pendant toute la durée du contrat, y compris l'indemnité de fin de contrat.

### Qu'est-ce que l'indemnité de fin de contrat ?

Cette indemnité est destinée à compenser la précarité de l'emploi, elle est au moins égale à 10 % de la rémunération totale brute perçue pendant le contrat. Imposable et soumise aux charges sociales, l'indemnité est versée avec la dernière paie et mentionnée sur le bulletin de paie.

Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

SALARIÉ	POSTE	SALAIRE DE BASE BRUT MENSUEL <sup>(1)</sup>	REMARQUES
<b>CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>			
<b>MAURER Elisabeth</b>	Fleuriste	1 550,00	Date d'entrée : 21/05/1999
<b>MARCEL Jeanine</b>	Employée polyvalente	1 450,00	Date d'entrée : 01/04/2003
<b>JEHL Pauline</b>	Employée polyvalente	1 450,00	Date d'entrée : 01/03/2012
<b>DUPONT Marie</b>	Employée polyvalente	1 450,00	Date d'entrée : 01/01/2010
<b>OHNET Roland</b>	Pépiniériste	1 490,00	Date d'entrée : 03/10/2002 A pris un mois de congés sans solde en mars 2012
<b>GENSEL Alexandre</b>	Maraîcher	1 510,00	Date d'entrée : 01/09/1999 A fait des heures supplémentaires : Avril : 12 h la première semaine Décembre : 7 h la troisième semaine
<b>ROBERT Christine</b>	Vendeuse	1 450,00	Date d'entrée : 22/09/2008 Travaille à mi-temps
<b>ILLIN Nicole</b>	Vendeuse	1 450,00	Date d'entrée : 15/12/2008 Travaille en temps partiel 80 %
<b>CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE</b>			
<b>MUDER Bernard</b>	Vendeur	SMIC	CDD du 13 juillet au 30 novembre 2012
<b>OUDOT Valia</b>	Vendeuse	SMIC	CDD du 16 avril au 31 mai 2012
<b>PERGETI Roger</b>	Chauffeur	SMIC	CDD du 2 avril au 31 mai 2012 CDD du 17 septembre au 30 novembre 2012 Prime de 150 € car zéro dégât sur le camion

<sup>(1)</sup> Sur la base de 35 heures par semaine

Les contrats de travail répondent à la législation en vigueur, soit 35 h par semaine.

Tous les salariés présents en entreprise au 24/12/2012 ont touché une prime de Noël :

- 120 € pour ceux qui ont travaillé effectivement toute l'année à plein temps,
- 60 € pour les autres, quelle que soit la durée de présence.

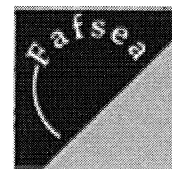
Les calculs seront arrondis sur la 2<sup>ème</sup> décimale et effectués sur la base du mois ou du ½ mois.  
Les salariés en CDD n'ont pas pris de jours de congés payés pendant leur contrat.

Pour un salarié à temps plein à 35 heures par semaine, la rémunération mensualisée  
= 35 heures x 52 semaines / 12 mois = 151,67 heures en moyenne par mois.

FORMATION	DURÉE <sup>(1)</sup>	CONTENU	PUBLIC	COÛT
FORFLEU 31 EXP	1 semaine	Travailler les matériaux exotiques et particuliers Marier les végétaux, le métal et le bois	Fleuriste confirmé(e)	2 735 €
FORFLEU 32 DEB	1 journée	Composer un bouquet avec les fleurs incontournables	Débutant(e)	440 €
FORFLEU 34 CONF	3 x 3 heures	Composer un arrangement floral en fonction d'une thématique	Titulaire d'un diplôme de fleuriste ou avec expérience professionnelle en fleurs coupées	480 €
FORFLEU 37 DEB	2 journées	Identifier les principales familles de fleurs Comprendre leur langage Savoir les marier pour les mettre en valeur	Débutant(e)	780 €

(1) Les formations sont proposées tous les mois sauf en juillet-août.

FAFSEA  
Espace Européen des Entreprises  
2 rue de Rome  
67309 SCHILTIGHEIM cedex



03.88.18.54.16

#### ANNEXE 7 : Message vocal de Marjolaine LAFFETEUR

Message vocal laissé sur la messagerie du poste téléphonique de l'assistant :

- *Je vais profiter de notre déplacement le 9 à Paris pour ensuite me rendre aux Pays-Bas visiter l'entreprise Netz.*
- *Je souhaite être à l'entrée du Parc Floral de Vincennes dès l'ouverture de la manifestation. Je compte y passer toute la journée avec Elisabeth MAURER. On laissera si besoin nos bagages à la consigne à l'entrée.*
- *J'ai entendu dire que les serres du Jardin des Plantes ont été complètement rénovées, nous en profiterons pour les visiter avant notre départ pour les Pays Bas, comptez 4 heures pour cela.*
- *Concernant l'hébergement pour la nuit du 9 au 10 (qui n'est pas prise en charge par Netz), vous veillerez à ne pas dépasser 250 euros en tout (nuitée et PDJ pour les 2). J'ai absolument besoin d'Internet dans ma chambre. Chacune de nous aura sa propre chambre.*
- *Nous prendrons les transports en commun, de préférence le train. Je n'exclus bien-sûr pas l'avion, mais uniquement pour des vols sans escale. A Paris, on prendra le métro pour aller d'un endroit à l'autre, je sais me débrouiller.*
- *Ne vous préoccupez pas des transports dans Strasbourg, ni des déjeuners, nous nous contenterons d'un sandwich.*
- *Les transports et l'hébergement à Naaldwijk les 10 et 11 septembre sont pris en charge par Netz.*

## Flash Info NetzDay 2013

**Réservez le LUNDI 9 SEPTEMBRE dans votre agenda !**

HONSELERSDIJK PAYS-BAS - Les inscriptions à NetzDay 2013 vont bon train, de nombreux fleuristes indépendants se sont déjà inscrits pour visiter cette 5<sup>ème</sup> édition, à laquelle plus de 40 entreprises et instances du monde de la fleur se sont associées, dont une plateforme très représentative des meilleurs producteurs néerlandais et anglais approvisionnant Netz en direct.

**Vous avez renvoyé déjà votre inscription ? Bravo !!!** Votre carton d'invitation vous sera envoyé FIN AOÛT (donc pas d'inquiétude si vous n'avez encore rien reçu).

**Pour les non-inscrits ne tardez pas** à le faire et ne manquez pas cet événement fédérateur pour votre profession ! L'entrée et le déjeuner sont offerts par Netz et nos partenaires et un bon de réduction (à valider à l'accueil) attend tous nos clients à NetzDay 2013 !!!

**Vous êtes fleuriste mais pas (encore) client Netz ?** : Soyez les bienvenus et inscrivez-vous pour visiter NetzDay, rencontrer vos confrères et les principaux acteurs de la filière florale, en téléchargeant votre invitation ([www.netz.com](http://www.netz.com)). Une surprise vous attend au stand Netz.

RDV à Paris - Parc Floral de Vincennes - de 10 heures à 17 heures  
(station métro : Château de Vincennes)

**NetzDay, c'est votre journée, la journée-rencontre des fleuristes indépendants !!!**

La maison Netz se situe sur le marché floral de Naaldwijk.

Adresse de visite :

Middelbroekweg 31  
2675 KC Honselersdijk  
Pays-Bas

Site <http://www.netz.com/>

Courriel [fr@netz.com](mailto:fr@netz.com)

## ANNEXE 9

### Courriel de NETZ

De : [fr@netz.com](mailto:fr@netz.com)

Le : 6 /05 / 2013

A : [jardin.dalsace@laposte.net](mailto:jardin.dalsace@laposte.net)

Objet : confirmation d'inscription NETZDAY 2013

Madame,

Nous avons bien réceptionné votre demande et confirmons deux inscriptions à NETZDAY 2013 au parc floral de Vincennes, à Paris, aux noms de LAFFETEUR Marjolaine et MAURER Élisabeth.

Nous vous confirmons également la possibilité de participer au programme de découverte de notre entreprise organisé pour nos nouveaux clients à Naaldwijk. Le programme comprend, pour deux personnes :

Le mardi 10/09/2013 :

- Dîner d'accueil à 19h30 au restaurant « De Rood Tulp ».
- Hébergement 1 nuitée à l'hôtel « An den Haag ».

Le mercredi 11/09/2013 :

- 09h00 Visite des installations de production, serres hors-sol et pleine terre.
- 11h00 Rencontre avec M. Debruyck, Directeur de production (environ 1 heure).

Prise en charge par nos soins à ROTTERDAM (à 30 km) ou AMSTERDAM (à 70 km), aéroport et/ou gare, et retour.

**Merci de nous confirmer vos horaires et lieux d'arrivée par retour de mail.**

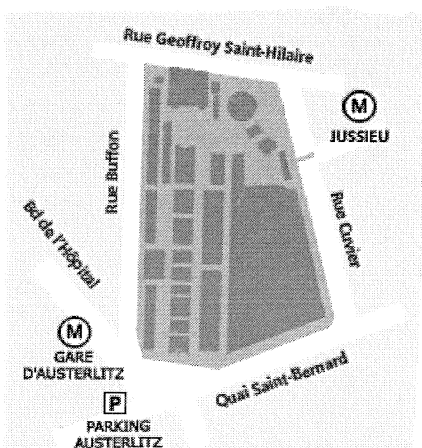
Au plaisir de vous accueillir à Paris, puis aux Pays-Bas.

Jérôme MERCIER, Directeur commercial France.

*NETZ a le plaisir de vous inviter*

## ANNEXE 10 : Informations pratiques (Paris et transferts)

**JARDIN DES PLANTES Informations pratiques**



**HORAIRES :**  
Ouverture : tous les jours  
de 10 h à 19h

**MODALITES D'ACCES**  
Adresse :  
Paris 5ème : rue Cuvier,  
rue Buffon, rue Geoffroy-  
Saint-Hilaire, place  
Valhubert

Metro, RER : M5 Austerlitz  
- M7 Censier Daubenton -  
M 10 Jussieu ou Austerlitz  
- RER C

Durée des trajets intermédiaires :

- Métro Gare de l'Est – Métro Château de Vincennes : 40 min
- Autres déplacements en métro : 30 minutes
- Jardin des Plantes - Aéroport : 1 heure
- Naaldwijk – Rotterdam : 40 minutes
- Naaldwijk – Amsterdam : 1 heure

Marges de sécurité nécessaires :

- en cas de déplacement en train : 15 minutes avant le départ à la gare
- en cas de déplacement en avion : 1 heure avant le décollage à l'aéroport

**STRASBOURG GARE (67) – PARIS Gare de l'EST (75)**

Le 09/09/2013 entre 05h15 et 08h16

Départ à	05h15	05h45	06h15	06h45	07h15	08h16
Arrivée à	08h34	8h45	8h34	9h04	09H34	10H34
Voyagez avec						

**PARIS Gare du NORD (75) – AMSTERDAM (NL)**

Le 10/09/2013 entre 13h01 et 15h25

Départ à	13h01	14h25	14h25	15h25
Arrivée à	18h06	17h01	19h06	18h43
Voyagez avec	 	 	 	 

**PARIS Gare du NORD (75) – ROTTERDAM (NL)**

Le 10/09/2013 entre 14h25 et 17h01

Départ à	14h25	15h25	16h25	17h01
Arrivée à	17h01	18h01	20h06	21h06
Voyagez avec	 	 	 	 

**AMSTERDAM (NL) - STRASBOURG GARE (67)**

Le 11/09/2013 entre 13h16 et 15h16

Départ à	13h16	13h54	13h54	14h54	15h16
Arrivée à	20h43	22h35	21h43	22h43	21h43
Voyagez avec	  	 	  	  	  

**ROTTERDAM (NL) - STRASBOURG GARE (67)**












Le 11/09/2013 entre 10h58 et 14h55

Départ à	10h58	13h58	14h55
Arrivée à	18h12	22h35	22h35
Voyagez avec	 	 	 

## ANNEXE 12 Hôtels parisiens

NOM	ADRESSE	METRO	TARIF	INFORMATIONS
<b>TIMHOTEL - JARDIN DES PLANTES</b> 2*	5 rue Linné 75005 PARIS	Jussieu	Single : 119 € Double : 125 € Petit-déjeuner inclus	Situé entre le Jardin des Plantes et le quartier latin Chambre avec WIFI gratuit
<b>LIBERTEL - JARDIN DES PLANTES</b> 3*	12 boulevard de l'hôpital 75005 PARIS	Gare d'Austerlitz	Single : 130 € Double : 145 € Petit-déjeuner : 11 €	Idéalement situé à côté du Jardin des Plantes Chambre avec climatisation et mini-bar WIFI gratuit
<b>HOTEL AUSTERLITZ - JARDIN DES PLANTES</b> 2*	48 rue Jussieu 75005 PARIS	Jussieu	Single : 98 € Double : 98 € Petit-déjeuner : 8 €	Situé très près du Jardin des Plantes Chambre avec douche/WC Connexion Internet payante dans le hall uniquement (4,5 €/heure)

## ANNEXE 13 Horaires d'avions

Ville de départ	Horaire de départ	Ville d'arrivée	Horaire d'arrivée	Compagnie aérienne	Observations
Paris	13h05	Amsterdam	14h20	 <b>KLM</b> Royal Dutch Airlines	Vol tous les jours Sans escale
Paris	16h20	Amsterdam	17h35	 <b>KLM</b> Royal Dutch Airlines	Vol uniquement en semaine Sans escale
Paris	18h25	Amsterdam	19h40	 <b>Lufthansa</b>	Vol uniquement les samedis et dimanches Sans escale
Paris	16h45	Rotterdam	19h45	<b>AIRFRANCE</b> 	Vol tous les jours 1 escale
Paris	19h00	Rotterdam	22h30	 <b>Lufthansa</b>	Vol uniquement en semaine 1 escale
Rotterdam	13h40	Strasbourg	17h05	<b>AIRFRANCE</b> 	Vol tous les jours 1 escale
Rotterdam	17h50	Strasbourg	21h00	 <b>KLM</b> Royal Dutch Airlines	Vol tous les jours 1 escale
Amsterdam	13h00	Strasbourg	14h10	<b>AIRFRANCE</b> 	Vol uniquement en semaine Sans escale
Amsterdam	15h20	Strasbourg	16h30	<b>AIRFRANCE</b> 	Vol uniquement en semaine Sans escale
Amsterdam	17h10	Strasbourg	18h20	 <b>KLM</b> Royal Dutch Airlines	Vol tous les jours Sans escale
Amsterdam	20h15	Strasbourg	21h25	<b>AIRFRANCE</b> 	Vol uniquement les lundis et vendredis Sans escale

## ANNEXE 14 : Notes prises pendant l'entretien avec Marjolaine LAFFETEUR

### Informations relatives à la nouvelle activité (première tranche d'investissements)

#### Chiffre d'affaires

L'activité « fleurs fraîches » connaît elle aussi une saisonnalité. La part la plus importante du chiffre d'affaires HT est réalisée pendant le premier semestre grâce à des moments forts comme la St Valentin, la fête des mères, des secrétaires, des grands-mères...

Marjolaine LAFFETEUR prévoit la vente, en moyenne, de 10 bouquets par jour d'ouverture pendant le second semestre de l'année 2013. Le prix moyen d'un bouquet est de 12,00 € HT.

Pour le premier semestre 2014, avec l'augmentation de l'activité, de sa renommée et son savoir-faire, elle compte sur la vente de 15 bouquets par jour, pour revenir à 7 bouquets par jour sur le second semestre.

Dès 2015, le prix moyen du bouquet passerait à 14,00 € HT grâce à la réalisation de compositions florales plus élaborées, les quantités quotidiennes s'élèveront à 20 bouquets sur le premier semestre et 9 sur le second semestre.

Pour l'année suivante, elle espère une augmentation du chiffre d'affaires de 20 % en gardant la même saisonnalité.

Un semestre compte 26 semaines, le magasin sera ouvert 6 jours par semaine.

#### Maintenance et fonctionnement

Un contrat de maintenance pour l'unité de climatisation a été signé sur 4 ans au coût de 350 € HT par trimestre.

Les frais liés au fonctionnement de l'entreprise en termes d'électricité, entretien et autres s'élèveront à partir du deuxième semestre 2013 à 570 € par mois. Marjolaine LAFFETEUR estime que le local « fleurs fraîches » représentera 40 % de ces coûts de fonctionnement. Il faudra également prévoir une augmentation de 5 % chaque début d'année civile.

#### Formation

Les Etablissements NETZ ayant proposé une formule d'abonnement formation fleuriste très complète à Marjolaine LAFFETEUR, celle-ci renonce à votre proposition, présentée dans le dossier 1. Elle donne suite à celle de son fournisseur. Cette formule inclut l'accueil pendant une semaine de 2 salariés, déplacement et hébergement offerts, sur le site de production aux Pays-Bas pour un coût global annuel de 2 000 € HT. Ces formations seront organisées pendant les quatre premiers semestres de collaboration entre Les JARDINS D'ALSACE et NETZ.

#### Salaires

Mesdames MAURER et MARCEL sont les deux salariés qui s'occuperont de l'activité « fleurs fraîches ».

Elles devront abandonner une partie de leur ancienne activité qu'il faudra confier à de nouveaux salariés. Le coût salarial prévisionnel communiqué par l'expert comptable de l'entreprise se ventile de la manière suivante :

2013	2014		2015		2016	
S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
9 492 €	16 380 €	9 492 €	19 459 €	16 403 €	19 459 €	16 403 €

#### Achat de matières premières

Le coût d'achat des matières premières représente en moyenne 30 % du chiffre d'affaires réalisé.

#### Divers

- Le local sera amorti de façon linéaire sur 10 ans, avec une valeur résiduelle de 1 000,00 €.
- La climatisation sera amortie de façon linéaire également sur 5 ans, sans valeur résiduelle.
- L'impôt sur les sociétés est de 33,33 %.
- Toutes les données monétaires sont énoncées hors taxes.
- L'exercice comptable porte sur l'année civile.

#### Consignes

- Les calculs seront effectués sans tenir compte des décimales.



**ANNEXE A : DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES**  
*(Annexe à rendre avec la copie)*

**DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES**

SALARIÉS	ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANTS
SOUS-TOTAL de la MASSE SALARIALE en CDI		
SOUS-TOTAL de la MASSE SALARIALE en CDD		
<b>CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES</b>		

2013 – Semaine 37

	Dim 8 Sept	Lun 9 Sept	Mar 10 Sept	Mer 11 Sept
06:00				
07:00				
08:00				
09:00	Randonnée Club Vosgien 09:00 - 18:00			
10:00				
11:00				
12:00				
13:00				
14:00				
15:00				
16:00				
17:00				
18:00				
19:00				Réunion Fédération 18:30 - 19:30
20:00	Repas du club - Restaurant d'Alsace			
21:00				
22:00				
23:00				